

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

| | |
|--|---|
| DEMANDE D'INTERVENTION : | Commune de FECAMP (Département de La Seine Maritime - CA Fécamp Caux Littoral Agglomération) |
| DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : | <u>Sous réserve de la production par vos soins d'une délibération</u> de votre Conseil municipal sollicitant l'intervention de l'EPF, demandant l'intégration de cette opération dans la Convention d'Action Foncière (CAF) en cours et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans |
| SITUATION DU BIEN : | Parcelle bâtie, comportant deux ateliers occupés, actuellement, par des artistes au terme de plusieurs conventions d'occupation. Le premier bâtiment, anciennement à usage de bureaux, est en construction légère et le deuxième, ancienne boucane, est en briques et silex, cadastrée section AB n° 464 pour une surface de <u>829 m²</u> , sis sur le territoire communal. |
| PLU : | Zone UPa au PLU : secteur urbanisé de caractère patrimonial. Centre ancien de Fécamp. |
| PROJET : | Réhabilitation du site, au caractère patrimonial avéré, et de son ancienne boucane afin de pérenniser les ateliers d'artistes occupant le bien. |
| COMITÉ D'ENGAGEMENT : | 2 septembre 2020 - Avis favorable |
| PROPRIÉTAIRES : | SCI de Terres Neuves |
| ÉVALUATION DOMANIALE : | <u>Le 19/08/2020</u> |
| IMPUTATION : | Compte n° 960 399 - CAF Fécamp - 38 quai Guy de Maupassant Enveloppe projet : 196 481 € |

Cette décision vaut avenant à la Convention d'Action Foncière signée avec la Commune de FECAMP le 14 mai 2008

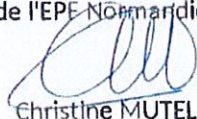
L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"



Dominique LEPETIT

DAF/DD

La Directrice Générale Adjointe
de l'EPF Normandie,



Christine MUTEL

ROUEN le 15 septembre 2020

15 SEP. 2020